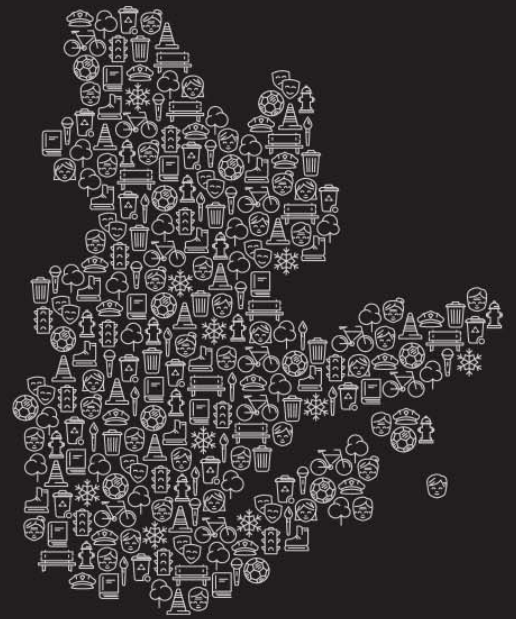


# AVIS PUBLIC



## Décision de la Commission de la représentation électorale

## Division du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux

CONSIDÉRANT QUE la délimitation des districts électoraux doit respecter les critères établis aux articles 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la délimitation des districts électoraux selon le règlement numéro 835 assure la plus grande homogénéité socio-économique possible de chacun et respecte la répartition des électeurs sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT QUE les motifs soumis à la Commission de la représentation électorale lors de l'audition publique ne justifient pas la création d'un nouveau district électoral dérogeant de façon importante au critère numérique établi à l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Prenez avis qu'en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Commission de la représentation électorale a décidé :

– qu'elle maintient le règlement numéro 835 de la Ville de Varennes comme adopté le 4 juillet 2016, divisant en huit districts électoraux le territoire de la municipalité.

Cette division est entrée en vigueur le 15 novembre 2016 et s'applique aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 ainsi que pour toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La décision de la Commission de la représentation électorale a été transmise aux autorités de la Ville de Varennes. Toute personne intéressée à prendre connaissance de la décision peut consulter le site Web de la Commission de la représentation électorale à l'adresse suivante : [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca). Pour consulter la description de la délimitation des districts électoraux adoptée par la Ville, vous pouvez communiquer avec l'hôtel de ville de Varennes, situé au 175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000, ou au 450 652-9888.

